

Direction nationale Madagascar

BP 184, Ex-Bureau HASYMA, Tsimahavaokely, Morondava 619

Tél: (+261) 32 83 621 28

Email: aclappe@louvaincooperation.org

AVIS DE CONSULTANCE

pour l'évaluation finale externe du projet d'appui aux organisations de la société civile du Menabe, phase 2- PASC MEN 2 (entre mai et juillet 2022)

Réf. N° LC-DNMDG/CONSULT-EVAL-PASC MEN2/P5-UE/2022-01

Termes de référence (mis à jour)

(Date de diffusion de la prolongation : 12/04/2022)

A.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Louvain Coopération au Développement, Louvain Coopération en abrégé, est l'ONG de l'Université Catholique de Louvain (UC Louvain). Elle a son siège à Louvain-la-Neuve en Belgique avec pour Madagascar, une Direction nationale basée à Morondava dans la Région Menabe.

Louvain Coopération intervient dans la Région Menabe depuis 2006 et y met actuellement en œuvre un *programme* quinquennal 2017-2021 (P5) dans les domaines de la sécurité alimentaire et économique ainsi que la santé. Ce programme est financé par la Coopération belge au développement (DGD)

Par ailleurs, en complément de ces programmes, Louvain Coopération mène depuis 2019 le projet d'appui aux organisations de la société civile du Menabe – PASC MEN 2 qui fait l'objet de la présente évaluation finale externe. Ce projet financé principalement par l'Union Européenne est mis en œuvre par Louvain Coopération et FIVE Menabe qui est la Plateforme régionale des organisations de la société civile du Menabe (PROSC).

Actuellement la PROSC a son siège à Morondava et dispose de 5 Maisons des Organisations de la Société Civile (MOSC) dont 1 par district (Belo-sur-Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava). La MOSC du district de Morondava est située dans le local de la PROSC. Elle est composée de : plus de 245 OSC adhérents, un conseil d'Administration de 11 personnes, un Comité de contrôle de 3 personnes, et un comité exécutif d'environ 15 salariés. La mission de la PROSC telle que définie dans ses statuts (décembre 2014) consiste à : (i) La défense des droits et des intérêts de la population et des OSC membres pour un développement inclusif durable ; (ii) Le plaidoyer et lobbying des OSC membres ; (iii)La formation et information ; (iv)La représentation des OSC de la région du Menabe ; (v) L'appui technique aux OSC membres à formaliser leur associations ; (vi) L'identification selon les critères bien définis des OSC porteuses de projet et les appuyer dans la recherche des partenaires et financements ; (vii) La diffusion des textes réglementaires et des procédures.

La collaboration entre LC et la PROSC remonte à 2014 dans le cadre du Projet d'appui à la société civile du Menabe-PASC Men, financé par l'Union Européenne jusqu'en 2017 qui a abouti à la création et à la formalisation juridique ainsi qu'à la reconnaissance de la PROSC notamment au niveau régional. A la fin du PASC Men, la PROSC comportait 218 OSC membres.

Période de mise en œuvre du projet

La période de mise en œuvre du projet PASC MEN 2 initialement prévue **du 1**er **janvier 2019** au 31 décembre 2021 a été prolongée **jusqu'au 31 mars 2022**, en raison du retard important dans sa mise en œuvre. Le retard du projet est notamment dû aux difficultés initiales dans le recrutement et le démarrage des préparations des activités, mais aussi aux problèmes de gestions entre les partenaires et le changement de ressources humaines.

Zone cible du projet :

La zone couverte par le projet concerne les 5 districts de la Région Menabe et couvrait initialement 27 communes. Après un redimensionnement du projet fin septembre 2020, le nombre de communes couvertes a été revu à 22, réparties dans les différents districts comme suit.

District de Miandrivazo (5 communes): Andranomainty, Dabolava, Isalo, Ankotrofotsy, Miandrivazo

District de Mahabo (4 communes): Mahabo, Ankilivalo, Malaimbandy, Ankilizato

<u>District de Manja (4 communes)</u>: Beharona, Andranopasy, Soaserana, Manja

<u>District de Belo Tsiribihina (5 communes)</u>: Tsimafana, Beroboka Nord, Tsarahotana, Antsakoamaliniky, Belo sur Tsiribihina

District de Morondava (4 communes): Marofandilia, Analaiva, Bemanonga, Morondava

NB: Seules 6 communes (communes pilotes) sont concernées pour la mise en place des Structures locales de concertation (SLC) et les activités prévues dans le Résultat 2. Les six communes pilotes sont localisée ainsi :

District de Belo-sur-Tsiribihina : Antskoamaliniky, Beroboka Nord et District de Mahabo : Ankilivalo, Ankilizato La SLC est une structure prévue par la politique de décentralisation à Madagascar, au sein des collectivités territoriales décentralisées, telle que les communes.

Objectif général du projet

Développer les domaines de la gouvernance, de la santé, de l'éducation, de la sécurité économique et de l'environnement à travers l'implication des OSC du Menabe.

Objectif spécifique du projet

Impliquer la société civile dans la gouvernance locale et l'amélioration des services de base

Résultats attendus du projet

Résultat 1 : La participation des citoyens à la vie publique locale est améliorée.

Résultat 2 : Les services de base à la population sont améliorés grâce à la société civile.

Résultat 3 : La Maison régionale de la Société civile et celle des quatre districts offrent des services pour contribuer à un meilleur accès aux services de base à la population.

Groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet

<u>Groupes cibles (environ 466 000 personnes)</u>: Ce sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau des objectifs du projet

- Les populations des 22 communes (au lieu des 27 initialement prévues)
- La Plateforme Régionale des Organisations de la Société Civile (FIVE Menabe)
- Les OSC et OCB de base dont ceux membres de FIVE Menabe : 5 plateformes de districts, 22 plateformes communales, environ 230 OSC de base

<u>Bénéficiaires finaux</u>: Ce sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général. Ici les bénéficiaires finaux sont l'ensemble de la population de la Région Menabe, soit environ 1 100 000 personnes.

Rôle de Louvain Coopération et de FIVE Menabe dans le projet :

Vis-à-vis du bailleur de fonds (Union Européenne), Louvain Coopération est le Demandeur principal, coordinateur et bénéficiaire du projet, FIVE est Codemandeur et cobénéficiaire du projet. LC et FIVE Menabe sont co-responsables de l'atteinte des objectifs fixés et résultats attendus du projet. Ils travaillent donc en étroite collaboration pour la planification, le suivi, la mise en œuvre des activités ainsi que l'évaluation continue du projet, conformément aux dispositions contractuelles prévues dans le contrat de subvention de l'Union Européenne et ses annexes.

A.2 OBJECTIF, CHAMP ET UTILISATEUR(S) DE L'ÉVALUATION

A.2.1 OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

L'objectif global de l'évaluation finale de ce projet est d'apprécier les performances réalisées en termes d'amélioration des services de base de qualité pour la population, dans les domaines de la gouvernance, de la santé, de l'éducation,

de la sécurité économique et de l'environnement à travers l'implications des organisations de la Société civile (OSC) du Menabe du Menabe.

Cette évaluation servira pour capitaliser l'expérience, pour informer le bailleur de fonds (Union Européenne) sur l'atteinte des objectifs et résultats attendus ainsi que pour apporter des propositions et des recommandations permettant d'améliorer les interventions futures.

D'une manière plus spécifique, la présente évaluation finale aura comme finalités de :

- Vérifier, sur la base de l'état d'avancement et des performances du projet, si les changements escomptés ont été atteints à l'échéance du projet, particulièrement en matière de l'acquisition des connaissances et des savoir-faire des groupes cibles pour la gouvernance/gestion participative locale, le plaidoyer, le dialogue et contrôle citoyens, éducation à la citoyenneté à travers les IEC
- Analyser les 5 critères CAD habituels suivants : pertinence, efficacité, efficience (utilisation rationnelle des ressources), impact et viabilité ;

• Analyser les approches :

- Amélioration des capacités des OSC de base et des populations en matière de développement communal ;
- Conscientisation des OSC sur leurs devoirs et leur rôle pour une bonne gouvernance locale (Information éducation citoyenne, formation-action continue, structures locales de concertation, AGR, ...).
- Rapprochement des OSC et des autorités communales pour inciter ces dernières à consulter les OSC durant l'exercice de leurs compétences dans le processus de développement local (formation-action en plaidoyer et éducation citoyenne, dialogue/actions citoyens), élaboration des documents informatifs de base (DIB), approche QIP (question d'intérêt public), structures locales de concertation (SLC),...
- Sensibilisation et information des acteurs (OSC, Comités techniques de développement, Centres de Santé de Base, Comité de santé ou COSAN, les FRAM ou associations de parents d'élèves) qui interviennent directement dans la gestion de la santé communautaire et l'éducation primaire, de l'environnement et de la sécurité alimentaire et économique. Ces sensibilisations doivent contribuer à améliorer la qualité, le fonctionnement et la couverture des infrastructures de base en Education (écoles), en Santé (CSB, eau potables, ...) et des services environnementaux, et socio-économiques.
- Renforcement et consolidation des capacités institutionnelles et organisationnelles de la PROSC afin qu'elle puisse remplir plus efficacement sa mission, conforter sa position de leader régional au niveau national, en gagnant en reconnaissance et légitimité (gouvernance, fonctionnement, structuration des OSC, gestion et animation des MOSC)
 - Gouvernance, gestion, administration, fonctionnement et organisation de la PROSC;
 - Gestion, fonctionnement et organisation des MOSC;
 - Structuration, organisation et fonctionnement des OSC à l'échelle régionale, du district, de la commune et locale : mise en réseau
 - -Dialogue et collaboration avec les autorités locales et les acteurs locaux dans les domaines prioritaires du projet et de la PROSC.
- Analyser la qualité des services offerts par les personnes et structures relais : PROSC, MOSC, PFD, PFC, COBA
- Identifier les bonnes pratiques à capitaliser, renseigner sur les échecs et proposer des pistes d'amélioration
- Evaluer le système de collecte et de traitement des bases de données et des informations au niveau de FIVE Menabe et de LC et proposer des améliorations;
- Analyser les interventions d'autres organismes d'appui dans le domaine de le gouvernance locale, de l'accès aux services de base à la population dans les domaines de la santé, éducation, environnement et de la sécurité alimentaire et économique dans la région en vue d'une (ré)orientation éventuelle de l'intervention future de LC pour plus de synergie et de complémentarité des actions;
- Formuler des **recommandations opérationnelles et stratégiques** à partager avec l'équipe de LC, de FIVE Menabe, les partenaires de mise en œuvre et avec les autres intervenants dans les domaines cités, dans la région Menabe. Les recommandations et les observations des participants à la séance de restitution des résultats de l'évaluation finale seront intégrées dans le rapport final de l'évaluation.

Les thèmes transversaux (genre et environnement) feront l'objet d'une analyse de l'évaluateur qui donnera des éléments de réponse sur la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre des actions et des services : implication des femmes, leurs influences au niveau des organisations auxquelles elles sont membres, ... En outre, l'analyse montrera la façon dont les actions du projet affectent l'environnement.

A.2.2 UTILISATEURS PRINCIPAUX:

Les utilisateurs principaux des résultats de cette évaluation externe finale seront :

- Louvain Coopération comme acteur de la coopération non gouvernementale (ACNG) impliqué dans la réalisation du projet et les autres directions nationales et régionales de LC qui ont la composante gouvernance locale, éducation à la citoyenneté dans leur programme ;
- FIVE Menabe comme partenaire d'exécution de ce projet sur terrain ;
- L'Union Européenne qui est le bailleur de fonds principal ;
- Le Ministère de la Santé publique, Le Ministère de l'éducation nationale et leur direction régionale respective ;
- Le Ministère de la Population, de la protection sociale et de la promotion de la femme et leur direction régionale Menabe
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, celui de la Pêche et économie bleue ainsi que leur direction régionale Menabe ;
- Les membres du consortium UNI4COOP et du cadre stratégique commun (CSC Madagascar) : les conclusions et leçons apprises seront partagées avec ces acteurs ;
- Autres acteurs intervenant dans le domaine de la gouvernance locale, l'amélioration des services de bases à la population, la promotion de l'équité sociale entre les femmes et les hommes à Madagascar.

A.2.3 PÉRIODE CONCERNÉE PAR L'ÉVALUATION :

L'évaluation couvrira l'ensemble de la durée du projet qui va du 01/01/2019 au 31/03/2022.

A.3 Type D'ÉVALUATION

Il s'agit d'une évaluation externe à réaliser à la fin du projet dans toute sa zone d'intervention. L'analyse concernera aussi bien les activités réalisées que les méthodologies et stratégies adoptées durant la période de mise en œuvre du projet.

A.4 APPROCHE GLOBALE

Une première version des TDR a été établie par le personnel de la Direction Nationale de Madagascar et partagée avec le partenaire de mise en œuvre FIVE Menabe. Ce document a été soumis au siège de LC pour avis, complément et recommandations sur la formulation des questions d'évaluation et le choix des méthodes et outils. Ces TDR ont également été soumis au gestionnaire du projet de la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar à titre consultatif et informatif.

Les critères d'évaluation à privilégier sont :

- <u>Les critères CAD</u>: pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact
- La contribution au programme thématique de l'Union européenne « Organisations de la société civile et autorités locales » dans lequel s'inscrit le projets PASC MEN 2 en réponse à l'appel à proposition sur le thème « Promouvoir la bonne gouvernance locale pour l'amélioration des services de base de qualité par une contribution accrue de la société civile et des autorités locales priorisant la promotion de l'égalité et de l'équité sociales et entre les femmes et les hommes. »
- <u>Les critères liés à nos centres d'intérêt</u>: la cohérence entre les interventions éventuelles d'autres acteurs dans le domaine de la gouvernance locale, l'amélioration des services de bases en santé, éducation, environnement, sécurité alimentaire et économique et les politiques nationales dans ses domaines, la mise en œuvre d'une approche genre, le caractère novateur des initiatives.

L'évaluateur aura la latitude de rencontrer les parties prenantes (partenaires locaux et bénéficiaires et équipes du projet) pour évaluer tel ou tel autre critère.



Direction nationale Madagascar

BP 184, Ex-Bureau HASYMA, Tsimahavaokely, Morondava 619 Tél: (+261) 32 83 621 28

Email: aclappe@louvaincooperation.org

FORMULATION DES QUESTIONS CLÉS DE L'ÉVALUATION

Objectif général du projet : Développer les domaines de la gouvernance, de la santé, de l'éducation, de la sécurité économique et de l'environnement à travers l'implication des OSC du Menabe.

Objectif spécifique du projet (OS): Impliquer la société civile dans la gouvernance locale et l'amélioration des services de base

Critères CAD	Questions d'évaluation et Commentaires
A. Efficacité Dans quelle mesure (degré) les indicateurs de l'OS et des résultats attendus ont-ils été atteints et de bonne qualité?	Interprétation du critère de l'efficacité: L'efficacité traite de l'atteinte de l'objectif spécifique (=outcome) et se situe au niveau des bénéficiaires. La réalisation des outputs (=extrants, produits, livrables) est appréciée ici également, vu qu'elle est considérée comme une condition pour la réalisation des outcomes. Il s'agit ici de l'exhaustivité et de la qualité des outputs livrés. Le concept de qualité ici fait référence à la réponse aux besoins des bénéficiaires. Ceci signifie par exemple également que les bénéficiaires ont accès aux outputs et que ces outputs seront probablement utilisés par les bénéficiaires
Redevabilité	 Questionnements: Dans quelle mesure les outputs sont-ils tous atteints et de bonne qualité? Pour qui et dans quelles circonstances? Comment et pourquoi cela a fonctionné ou pas? Tel qu'il a été mis en œuvre, quel est le degré d'atteinte (qualité, couverture), de réalisation de l'objectif spécifique du projet? Les effets négatifs (s'il y en a) ont-ils été atténués? Contribution des renforcements des capacités institutionnelles et des formations liées aux résultats obtenus en termes de partage des connaissances et des savoir-faire entre la PROSC et les OSC? Limite de l'approche dans le contexte de la PROSC et des OSC du Menabe? Approche proposée: Il est demandé à l'évaluateur de corroborer ou non le niveau d'atteinte des résultats sur base des documents mis à sa disposition et d'une descente sur terrain pour s'enquérir de la situation.
B. Efficience Dans quelle mesure (degré) les ressources attribuées au projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont-elles été converties en outputs de façon économe et dans les délais ?	 Interprétation du critère de l'efficience L'efficience est traitée ici e deux façons : Le ratio input/output : les moyens qui ont été utilisés donnent le meilleur rapport coût/bénéfice pour obtenir les extrants (produits) prévus. Pour les coûts, il est fait référence au budget tel qu'il a été approuvé et attribué par l'UE. La ponctualité de l'obtention des outputs : les activités se déroulent comme prévu et les outputs seront réalisés dans les délais prévus. Le choix de l'approche n'est pas apprécié ici. Cet aspect est jugé sous le critère de la pertinence. Par coûts, il est fait référence au budget approuvé et attribué par l'UE. Il s'agit d'analyser l'affectation des ressources avec des questions comme « et si nous devions le refaire, utiliserions-nous la même stratégie d'allocation de ressources ?
	 Questionnements: Dans quelle mesure les inputs (=ressources, intrants) ont été gérés de façon économique?: Les moyens utilisés fournissent-ils le meilleur rapport «coût/bénéfice » pour atteindre les résultats prédéfinis? Les outputs ont-ils été réalisés avec le mix d'inputs le plus avantageux (comme prévu dans le budget approuvé par l'UE)? Dans quelle mesure les processus prévus (l'entièreté des types d'activités subventionnées) ont-ils été mis en œuvre dans les délais prévus et ont-ils mené à l'atteinte de tous les outputs?

Approche proposée: Entrevues semi structurées avec les partenaires participant au programme.

C. Impact

Quelle différence ce programme a-t-il apporté ? A quels changements a-t-il contribué ? Dans quelle mesure les stratégies d'intervention ontelles contribué aux objectifs assignés ?

Interprétation du critère de l'impact

Il est demandé à l'évaluateur de corroborer ou non les changements apportés, les effets au niveau du modèle d'intervention de la PROSC, l'efficacité des relations partenariales établies avec les partenaires de mise en œuvre, l'impact des savoirs produits, etc...

Questionnements:

- Dans quelle mesure les changements attendus/prévus ont-ils eu lieu?
- Dans quelle mesure les stratégies d'intervention de la PROSC a-elle contribué au renforcement des OSC dans le plaidoyer, l'éducation à la citoyenneté, dialogue citoyen
- Dans quelle mesure l'implication des OSC a-t-elle contribuée à l'amélioration des services de base en santé, en éducation, voire en sécurité alimentaire et économique et en environnement ?

<u>Approche proposée</u>: Une méthode qualitative (discussion des groupe, interview avec les parties prenantes, etc.) permettra de cerner les effets sur les indicateurs cités.

D. Pertinence

Dans quelle mesure (degré) le projet est-il en phase avec les priorités du public cible, de l'organisation partenaire ou du bailleurs ?

<u>Interprétation du critère de la pertinence :</u>

La pertinence a en premier lieu été jugée lors de la sélection des projets. L'interprétation de ce critère est donc plutôt orientée vers d'éventuels changements qui peuvent avoir pour conséquence que la pertinence que la pertinence ne peut plus être (entièrement) garantie et que les changements doivent être opérés. Parmi ces changements peuvent figurer une adaptation de la logique d'intervention (cadre logique, théorie du changement)

Nos stratégies, nos moyens d'actions étaient-ils adéquats ? Le sont-ils toujours ? Aurions-nous du, pu faire autrement ?

Questionnements:

- Quelle est la pertinence de l'outcome, compte tenu des éventuels changements qui se sont produits durant la mise en œuvre du projet dans le contexte externe (pays, partenaire, etc) ou à l'intérieur de l'organisation (globale et/ou au niveau du pays, en matière de ressources humaines, de l'institutionnel, et/ou des finances) ?
- Quelle a été la pertinence perçue par les partenaires, les prestataires et par les autorités des approches préconisées par ce projet ?
- Dans quelle mesure ces changements ont-ils eu un effet sur la pertinence de l'intervention et comment ont-ils été gérés ?

<u>Approche proposée</u>: Des entretiens avec les différentes parties prenantes pourront renseigner sur l'avis, le point de vue des partenaires et des groupes-cibles sur les différentes approches utilisées.

E. Durabilité

Dans quelle mesure (degré) est-il probable de préserver et de reproduire les bénéfices du projet sur le long terme (audelà de la période de mise en œuvre du projet) ?

<u>Interprétation du critère de la durabilité :</u>

Sous ce critère est apprécié le potentiel de survie du projet après la fin du présent financement de l'UE. Pour ce faire, trois aspects de durabilité seront appréciés : la durabilité financière, la durabilité sociale, le transfert de connaissances/ renforcement de capacités. Il est demandé à l'évaluateur de confirmer ou non le niveau et la capacité des partenaires à continuer de soutenir le système après la fin du projet.

L'aspect de l'environnement est jugé séparément comme un critère à part entière, vu qu'il constitue un thème transversal.

Lorsque la question fait référence aux partenaires et/ou bénéficiaires, ceci doit être interprété en fonction de la manière de travailler et du public cible de l'intervention (le partenaire, et/ou les bénéficiaires finaux).

Dans quelle mesure, et dans quelles circonstances les résultats atteints se maintiendront-ils?

Questionnements:

- Quel est le potentiel de durabilité (la survie) de l'intervention du point de vue financier et économique (durabilité financière) : les frais liés à la durabilité du projet (la survie) sont-ils couverts ou raisonnables, les facteurs externes auront-ils une incidence sur celle-ci ?
- Les conditions pour l'approche locale sont-elles remplies et le resteront-elles après la fin du projet (= après les subventions actuelles de l'UE ?) (durabilité sociale) : Les partenaires et/ou bénéficiaires sont-ils fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et le processus décisionnel ?

Les partenaires disposent-ils des capacités nécessaires afin de contrôler eux-mêmes l'intervention et de poursuivre les résultats (transfert de connaissance/renforcement de capacités/durabilité technique): Le renforcement des capacités des partenaires/et/ou bénéficiaires s'est-il déroulé comme prévu ? Le partenaire est-il apte à poursuivre éventuellement les activités à l'avenir (après la fin du projet) ?

Approche proposée: Des entretiens avec les partenaires et les visites sur terrain permettront de percevoir le niveau/capacité des partenaires à appuyer le système.

F. Contribution au programme thématique de l'Union européenne « Organisations de la société civile et autorités locales »

Dans quelle mesure

ce programme a-t-il

Sécurité alimentaire

et économique du

Cadre Stratégique

Commun de

Madagascar?

pu contribuer à la

Cible Stratégique

Louvain Coopération est inscrite dans plusieurs approches de la cible stratégique SAE du CSC Madagascar.

- Dans quelle mesure la contribution des OSC à l'amélioration du développement social inclusif (notamment des groupes vulnérables et des jeunes) priorisant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes a-t-elle été renforcée ? :
- Dans quelle mesure le projet a permis d'offrir et/ou de maintenir une offre de services sociaux de base et une prise en charge de qualité à travers une approche intégrée impliquant l'ensemble des parties prenantes (services techniques déconcentrés, directions départementales, autorités locales, bénéficiaires directs et autres partenaires) Ces actions cibleront les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la protection sociale, notamment des enfants, et de l'insertion socio-professionnelle. Une considération particulière devra être accordée à la promotion et à l'implication des jeunes et des groupes vulnérables porteurs d'initiatives civiques et citoyennes dans ces domaines.
- Dans quelle mesure le projet a pris en compte de manière transversale et/ ou spécifique la dimension de l'égalité de genre et de la promotion des droits, de l'autonomisation et participation des femmes et des filles conformément au Plan d'Action "Genre" UE1, notamment : (i) l'émancipation économique et sociale des filles et des femmes, à leur participation active à l'économie et à la prévention de leur exploitation économique; (ii) l'égalité d'accès à des services de santé et d'éducation; (iii) la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et la protection de leur intégrité physique et psychologique :
- Dans quelle mesure les synergies et complémentarités prévues ou identifiées durant la mise en œuvre du projet ont-elle été concrétisées ?
- Contribution des démarches participatives, impliquant acteurs de la société civile et autorités publiques, dans la gouvernance du développement local ou régional?

Approche proposée :

Après une lecture approfondie des :

- lignes directrices de l'appel à propositions de l'UE émise en 2018 sur le thème « Promouvoir la bonne gouvernance locale pour l'amélioration des services de base de qualité par une contribution accrue de la société civile et des autorités locales priorisant la promotion de l'égalité et de l'équité sociales et entre les femmes et les hommes »
- des documents clés qui sont cités dans ces lignes directrices,

et grâce à l'aperçu sur ce projet PASC MEN 2, obtenu à travers l'ensemble de l'évaluation, cela devrait donner les éléments à l'évaluateur pour juger de la contribution du projet au programme thématique de l'UE « Organisations de la société civile et autorités locales ».

G. Prise en compte du genre

Interprétation du critère genre :

L'appréciation de ce critère doit être faite au regard de qui a été prévu par le Demandeur principal et codemandeur du projet dans le domaine du genre et exécuté en conséquence. Ce critère se rapporte au Plan d'Action "Genre" sur l'égalité des sexes dans le développement et les relations extérieures de l'UE (2016-2020), les Priorités B, C et D, Objectifs 7-20: http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13201-2015-INIT/fr/pdf

Questionnements:

¹ Plan d'Action "Genre" sur l'égalité des sexes dans le développement et les relations extérieures de l'UE (2016-2020), les Priorités B, C et D, Objectifs 7-20: http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13201-2015-INIT/fr/pdf

	- Les mesures fondées sur le genre sont-elles exécutées comme prévues ? Cela peut concerner des résultats spécifiques ou des outcomes qui ont un objectif focalisé sur le genre, mais également l'intégration transversale du genre au sein d'un objectif spécifique : Les mesures fondées sur le genre, qui étaient prévues dans le projet ont-elles été entièrement exécutées ? Dans quelle mesure peut-on estimer qu'ils ont eu l'effet souhaité ?
H. Prise en compte	<u>Interprétation du critère genre :</u>
des jeunes	L'appréciation de ce critère doit être faite au regard de qui a été prévu par le Demandeur principal et codemandeur du projet dans la pris en compte des jeunes et exécuté en conséquence. Ce critère se rapporte au Plan d'Action «jeunesse de l'UE ?? : référence à indiquer comme pour le genre
	 Questionnements: Les mesures fondées sur le genre sont-elles exécutées comme prévues ? Cela peut concerner des résultats spécifiques ou des outcomes qui ont un objectif focalisé sur le genre, mais également l'intégration transversale du genre au sein d'un objectif spécifique: Les mesures fondées sur le genre, qui étaient prévues dans le projet ont-elles été entièrement exécutées ? Dans quelle mesure peut-on estimer qu'ils ont eu l'effet souhaité ?
I. Prise en compte de l'environnement	Interprétation du critère environnement : vérifier si priorité AAP de l'UE L'appréciation de ce critère doit être faite au regard de qui a été prévu par le Demandeur principal et codemandeur du projet dans le domaine de l'environnement et exécuté en conséquence. Ce critère se rapporte au Plan d'Action « environnement de l'UE » ?
	Questionnements: - Les mesures fondées sur l'environnement sont-elles exécutées comme prévu ? Cela peut concerner des résultats spécifiques ou des outcomes qui ont un objectif focalisé sur l'environnement, mais également l'intégration transversale de l'environnement au sein d'un objectif spécifique: Les mesures fondées sur l'environnement qui étaient prévues dans le projet ont-elles été entièrement exécutées ? Dans quelle mesure peut-on estimer qu'ils ont eu l'effet souhaité ?

A.5 MÉTHODE ET OUTILS SOUHAITÉS :

Des approches sont proposées par endroits dans la colonne « Questions d'évaluation et Commentaires ». L'évaluateur est bien entendu libre de proposer d'autres approches dans son offre technique. De préférence une combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives est souhaitée.

Une note de cadrage, élaborée à l'issue de la phase documentaire déterminera, d'un commun accord, les méthodes et outils d'évaluation qui seront utilisés lors de la phase de terrain et leur justification.

A.6 COMPÉTENCES REQUISES

Pour l'évaluateur :

- Détenteur d'un diplôme universitaire en développement local, en socio-économie, ou tout autre domaine droits civiques en lien avec les thématiques concernées par le projet. Des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées comme un plus ;
- Connaissances avérées du domaine d'appui aux organisations de la société civile (plateformes associatives, réseaux des OSC,...) et de la gouvernance publique locale (district, communes) dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire et économique, de l'environnement;
- Expérience préalable dans la conduite et la réalisation d'évaluations de projet, d'une organisation de type plateforme des OSC, dans le domaine de la coopération internationale (un atout si expérience avec des programmes financés par l'UE);
- Bonne connaissance et maitrise pratique des outils d'évaluation de projet, notamment des projets financés par l'UE;
- La capacité d'analyse des données et traitement avec des outils modernes/logiciels est un atout;
- Capacité à évaluer des solutions innovantes et adaptées dans un contexte donné ;

- Bonnes connaissances de Madagascar et de la Région Menabe, et du rôle attribué par les autorités nationales aux organisations de la société civile dans les affaires publiques (Education, Santé, Décentralisation et Déconcentration, aménagement du territoire, etc...);
- L'évaluateur peut être un expatrié ou un national. L'essentiel est d'être capable de travailler de manière indépendante avec ou sans co-évaluateur du milieu pour appuyer la traduction lors des entretiens ;

Le consultant ou groupe de consultants doit répondre aux exigences suivantes :

- Preuve de plusieurs missions d'évaluations au cours des 5 dernières années,
- Connaissance du développement agricole et des défis connexes de Madagascar,
- Connaissance du contexte local spécifique de Madagascar (y compris le développement et contraintes politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementales, technologiques, juridiques et éthiques actuels et leurs effets sur la sécurité alimentaire et économique)
- Maîtrise de la théorie du changement et du Cadre logique
- Excellente maîtrise de la langue française écrit et parlé,
- La connaissance de la langue malgache est un atout majeur.

A.7 BUDGET

Le budget indicatif pour cette mission d'évaluation se situe **autour de 25 000 000 Ariary**Ce montant couvre tous les frais liés à l'évaluation (honoraires, transports internationaux, visas éventuels, hébergement et per diem...).

A.8. MODALITÉS DE L'EXPERTISE

A.8.1 CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

- L'offre technique signée devra contenir au minimum :
 - <u>Une note de compréhension des termes de référence</u>, ainsi que la manière dont le contexte et les questions d'évaluation ont été comprises ;
 - Une description de l'approche méthodologique proposée pour répondre aux questions et aux objectifs exposés dans les termes de référence décrivant précisément les outils de collecte d'informations qui seront mobilisés au cours de l'évaluation, ainsi que la garantie que ces méthodes respectent les principes éthiques énoncés ci-après, le profil des personnes qui seront observées, interrogées, ...;
 - <u>Un chronogramme prévisionnel détaillé de mise en œuvre</u> (sachant qu'elle doit débuter en avril 2022 et être finalisée mi-juin 2022) précisant le nombre de jours de chaque étape ainsi qu'une estimation du temps dédié en termes de hommes/jour;
 - <u>Une note de présentation des références et expériences du ou des experts</u> en mettant en évidence les aspects particulièrement pertinents pour l'évaluation envisagée. Le CV et les références du ou des évaluateurs (pas plus de 3 pages) ;
 - Un rapport d'une évaluation similaire effectuée précédemment ;
 - La carte NIF (numéro d'identification fiscale) et la carte statistique du soumissionnaire.
- L'offre financière devra être signée et inclure tous les coûts (honoraires du consultant, frais de transport, logement, etc.) nécessaires à la réalisation de l'évaluation.
 - Elle devra être présentée selon le modèle fourni en annexe détaillant les prix en Ariary HT, le taux et le montant de la TVA ou de l'IRI, et en Ar TTC de la prestation.
 - NB: Il faut bien indiquer les taxes et impôts auxquels (TVA, ISI, ...) auxquels sont soumis le prestataire

Principes éthiques : autonomie et confidentialité, neutralité de l'équipe évaluatrice, validité et fiabilité des informations.

A.8.2. DOCUMENTS À CONSULTER

- Documents de l'appel à propositions 2018 émis par la Commission européenne
- Les documents de présentation du projet PASC MEN 2

• Les outils des gestion (planification, suivi et évaluation)

Après sélection, le programme mettra les documents suivants à la disposition de l'évaluateur :

- Conventions et avenants annuels avec les partenaires
- Les documents de présentation du projet PASC MEN 2
- Les différents rapports narratifs annuels
- Les outils de gestion du projet (planification, suivi et évaluation)
- Les rapports de monitoring

L'évaluateur peut demander à consulter tout document qu'il juge utile.

Les questions et demandes d'informations complémentaires pour permettre la rédaction de l'offre devront être adressées par écrit à :

- Madame Arcancia CLAPPE, Directrice Nationale de Louvain Coopération à Madagascar, aclappe@louvaincooperation.org)
- <u>avec copie à Monsieur Haja Mamitiana RAMANANTSIALONINA</u>, Responsable des programmes, hmamitiana@louvaincooperation.org)

et **Monsieur Luc RANDRIANTSOA**, Responsable Domaine Sécurité alimentaire et économique, <u>Irandriantsoa@louvaincooperation.org.</u>

A.8.3. MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION DE TERRAIN

Par l'accompagnement de l'évaluateur qui se fera à distance (au siège) et localement (par la direction nationale à Madagascar), l'évaluateur sera en contact avec le comité de pilotage de l'évaluation.

L'évaluateur prévoira selon un chronogramme convenu :

- Une note de cadrage sera rédigée au cas où les contours de la mission devraient être revus sur base de la prise de connaissance de la documentation qui lui sera remise et des premiers échanges menés avec l'équipe de LC à Madagascar;
- Une réunion d'harmonisation et de cadrage à Madagascar (Tanà ou Morondava) pour le démarrage de la mission ;
- L'équipe opérationnelle de LC à Madagascar sera disponible pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation (contacts, informations générales, assistance logistique, etc).
- Un débriefing à la fin de la mission, organisé avec les acteurs principaux notamment l'équipe locale Louvain Coopération et ses partenaires ;
- Remise du rapport provisoire (à partager localement et au siège) suivi d'une réunion post remise du dit rapport. Elle permet des ajustements avant la remise du rapport final. A organiser avec le comité de pilotage.
- Une réunion de discussion à l'issue de la remise du rapport définitif. Celle-ci permet de mieux comprendre la nature des recommandations.
- Une réunion post-évaluation lorsque la réponse managériale aura été formulée sur base du rapport d'évaluation définitif, dont la localisation sera à convenir compte tenu du lieu de résidence du (des) experts.

A.9. MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE CONTRACTUALISATION

A.9.1. MODALITÉ DE SÉLECTION

Le comité de pilotage sera composé de :

- Pour LC Madagascar: Arcancia CLAPPE (Directrice nationale), Haja Mamitiana RAMANANTSIALONINA (Coordinateur des projets) et Luc RANDRIANTSOA (Responsable Domaine SAE)
- Pour LC siège: Sophie WYSEUR (Responsable des opérations)

Les candidats intéressés sont priés de rédiger leurs propositions techniques et financières en français et de les soumettre en **format PDF et uniquement par e-mail** :

- à Madame Arcancia CLAPPE, Directrice Nationale de Louvain Coopération à Madagascar, aclappe@louvaincooperation.org)
- avec copie à

Monsieur Haja Mamitiana RAMANANTSIALONINA, Responsable des programmes, hmamitiana@louvaincooperation.org)

et **Monsieur Luc RANDRIANTSOA**, Responsable Domaine Sécurité alimentaire et économique, Irandriantsoa@louvaincooperation.org.

Date limite de réception des propositions : mercredi 27 avril 2022 à 12h00 (heure Madagascar)

Contenu de l'offre : L'offre doit inclure les éléments suivants dont le détail et la présentation sont précisés au point 1.8.1 « CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE » :

- L'offre technique
- L'offre financière doit inclure tous les coûts (honoraires du consultant, frais de transport, etc.) nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

NB:

- Un candidat ne peut soumettre qu'une seule offre à la fois. S'il en soumet plusieurs, aucune de ses offres ne sera prise en compte.
- Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas examiner les offres incomplètes ainsi que toute offre reçue après la date limite de réception des propositions.

L'évaluation des propositions se fera selon la grille suivante :

Critères	Pondération par rapport à la note globale finale
OFFRE TECHNIQUE	60%
Profil du ou des experts	
Qualifications, expériences et compétences Expérience de la problématique à évaluer Connaissance du contexte local	
Expérience similaire en termes d'évaluation externe de programme	
Méthodologie et approche	
Exposé de la problématique et compréhension du sujet Démarche méthodologique proposée Chronogramme détaillé de mise en oeuvre	
OFFRE FINANCIERE	40%
rix de la prestation	
léalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	
Total maximum	100 %

<u>NB</u>: Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront été retenus à l'issue de l'évaluation technique, seront notées.

Note globale finale: (note offre technique X 60%) + (note offre financière x 40%)

Le soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note globale finale sera retenu pour effectuer l'évaluation.

A.9.2. MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION

Le paiement des honoraires se fera, après remise de factures et des justificatifs correspondants, en trois tranches : 40 % à la signature du contrat ; 30 % à la remise du rapport provisoire et 30 % après approbation du rapport définitif.

Le paiement se fera par chèque ou virement bancaire, au plus tard 30 jours après la présentation de la facture et des justificatifs correspondants.

A.9.3. LIVRABLES ATTENDUS

Les éléments à minima à prendre en compte dans la structuration du rapport sont :

- Une note synthétique de 4 pages maximum à destination du grand public, des membres de LC, des bénéficiaires, qui présente les principales conclusions et recommandations en rapport avec les questions d'évaluation posées, avec des illustrations (schémas, photos, graphiques, dessins, etc.) et au moins un témoignage de bénéficiaires.
- Une présentation de restitution (Power Point, Prezi...).
- Un rapport complet contenant :
 - 1. Résumé des principales conclusions et recommandations ;
 - 2. Objectif, champ de l'évaluation et contexte;
 - 3. Définition des principaux concepts utilisés ;
 - 4. Approche méthodologique et sa justification et les contraintes rencontrées ;
 - 5. Constatations (avec mention des sources)
 - 6. Les conclusions = jugement apportant une réponse aux questions d'évaluation posées. Toute analyse sous-jacente sera formulée de manière explicite.
 - 7. Les recommandations, argumentées, concrètes et réalistes à mettre en œuvre dans la suite du programme ou dans les futures interventions et en relation avec les questions d'évaluation.
 - 8. Appréciation de la compréhension de la logique d'intervention/théorie du changement.
- Annexes : Données brutes anonymes (dont le verbatim des entretiens/interviews réalisés)

Les documents seront écrits en français et envoyés sous format électronique et papier (au moins 6 exemplaires) pour la version finale du rapport.

A.10. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

Processus	Date limite
Publication de l'avis de consultance (prolongation)	12/04/2022
Date limite pour les questions complémentaires (par mail)	21/04/2022
Date limite de soumission des offres techniques et financières (par mail)	27/04/2022 à 12h00
Dépouillement des offres et choix de l'évaluateur.trice	du 27/04 au 29/04
Information à l'évaluateur sélectionné (et partage de la proposition de contrat)	02/05/2022
Signature du contrat (et son démarrage)	entre le 03 et le 05/05/2022
Réunion pré-cadrage entre LC et l'évaluateur.trice	entre le 05 et le 10/05/2022
Remise d'une note de cadrage	13/05/2022 au + tard
Réalisation de la mission sur le terrain avec un point hebdomadaire pour le suivi et l'état d'avancement de la mission (en présentiel sur site ou bureau Morondava ou en distanciel (téléphone, visioconférence)	entre le 14/05 et le 14/06/2022
Réunion de débriefing post mission de terrain	entre le 14 et 20/06/2022
Remise du rapport provisoire de l'évaluation	27/06 2022
Remise du rapport définitif de l'évaluation	11/07/2022
Réunion relative à la réponse managériale (interne à LC et FIVE Menabe)	entre le 12 et 18/07/2022